



La Défense, le 27 février 2024

CSAM reconvoqué du 27 février 2024

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, camarades,

Le 1er février dernier, en amont du CSAM qui ne s'est pas tenu, nous concluons notre déclaration sur notre attente du ministre pour qu'il nous reçoive sans délai et, surtout, d'une expression publique forte de défense et de soutien des services, des agent.es et de leur mission.

A l'échelle de l'ensemble du pôle ministériel, pas plus que dans les médias, nous n'avons eu connaissance d'une forte expression publique du ministre, pourtant très attendue par les personnels dans tous les services, centraux, déconcentrés, en établissements publics. On peut entendre la nécessité de doser diplomatiquement les expressions en période de crise, mais doser ne peut renvoyer au silence.

Saluons quand même la prestation du ministre de tenir une visio sans filtre, deux heures durant, avec l'ensemble des agent.es de l'OFB le 15 février. Au-delà du fond, aucun.e de ses prédécesseur.es ne s'y était risqué.e !

La FSU a eu l'opportunité de rencontrer le ministre ce même jour, fin d'un cycle d'audiences bilatérales faisant suite à la présentation du budget et à l'agenda social, audience multiple fois reportée nous concernant. Une audience largement consacrée à l'actualité !

Que ce soit en visio avec les agent.es de l'OFB ou lors de l'audience avec la FSU, sur la crise agricole et les suites concrètes touchant aux missions et aux conditions de travail des agent.es, le ministre a cherché à rassurer. A-t-il convaincu pour autant ?

Sans revenir sur la rétrogradation dans l'ordre protocolaire de la transition écologique et la capacité d'influence de notre ministre, et quoiqu'il en dise, les signaux d'affaiblissement des politiques de l'environnement portées par ce gouvernement et notre pôle ministériel se multiplient et le malaise grandit parmi les agent.es publics.ques. Faut-il un appel à la grève pour permettre aux agent.es de montrer leur colère et vous convaincre de la réalité de ces colères et inquiétudes ? Pire, attendez-vous des dépressions, voire des démissions des agent.es qui ne trouvent plus de sens à leurs missions ?

La lecture des décrets d'attribution de ce nouveau gouvernement liste la perte de compétences de notre pôle ministériel, en particulier sur les politiques énergétiques. L'énergie est plus que jamais perçue comme une filière industrielle indispensable pour la croissance et renvoyée à Bercy. Quid des politiques d'économie et de rénovation énergétique quand l'un des premiers chantiers, sur les bâtiments publics, est renvoyé au ministère de la fonction publique ?

Affaiblissement des politiques environnementales puisque le Premier ministre égrène des mesures pour une sortie de crise agricole sur les dos des politiques de transition écologique, sans répondre à la revendication première des paysan.nes, ce qui ne convainc personne : simplification administrative qui rime avec régression environnementale, pause et changement d'indicateur pour Ecophyto, facilitation des ouvrages de stockage d'eau pour l'agriculture en négation au dérèglement climatique, facilitation du curage des cours d'eau avec le risque du paradoxe sur les politiques de restauration des milieux aquatiques, etc. Plus de 1000 scientifiques alertent sur la "régression pour l'environnement et la santé" que constituent les propositions de l'exécutif sur l'agriculture.

Au sein de notre pôle ministériel, chacun.e est dans l'expectative sur la remise en question et le sens donné à ses missions, sur sa capacité à les mener pleinement et en toute sécurité.

L'exemple le plus prégnant est l'OFB et, traduit concrètement, cela renvoie au contenu du projet de convention Etat/OFB/chambre d'agriculture sur le modèle de la gendarmerie, au port d'arme, à l'interventionnisme des Préfets et leur défiance vis-à-vis des agent.es et leur sensibilité aux pressions des lobbies.

L'exemple vient d'en haut : Alors que les contrôles menés par les inspecteurs de l'environnement de l'OFB sont dénoncés par les organisations syndicales agricoles majoritaires, une lettre de mission émanant des services du Premier ministre a été adressée au président du CGAAER et au chef du service de l'IGEDD dans le but de réviser les procédures de contrôles et les échelles des peines concernant les exploitations agricoles, "de manière à éviter les procédures infamantes et avoir des sanctions davantage proportionnées et progressives".

Dernier étage en date de ces régressions, le décret n°2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits, annoncée brutalement par le ministre de l'Économie. Des annulations de crédit qui touchent directement ou indirectement les programmes portés par notre pôle ministériel, lequel est le plus durement concerné : plus de 2 milliards d'euros sur les 10 milliards d'euros annulés sur l'ensemble des ministères. Cohésion des territoires, contrôle et exploitation aérien, écologie, développement et mobilité durables, nul n'est épargné !

Des régressions budgétaires qui s'ajoutent à la modification des périmètres ministériels : autant de doutes pour les agent.es en charge de ces politiques à la DGEC ! Des régressions budgétaires qui s'ajoutent à la crise agricole et viennent alimenter un peu plus le malaise grandissant de vos agent.es.

Ce décret vient renforcer nos interrogations sur les politiques d'économie et de rénovation énergétique avec une révision drastique à la baisse du budget alloué à MaPrimRénov : près d'un milliard en engagement et bien plus d'un milliard en crédit de paiement !

Pour mémoire, vous annonciez en CSA ministériel budgétaire 500 millions d'euros supplémentaires sur le Fonds vert pour les bâtiments scolaires ; le décret annonce une baisse de 500 millions du Fond vert... Nous étions sceptiques face à l'ampleur d'un chantier dont l'objectif est estimé à 40 000 écoles rénovées, mais maintenant ... que devient ce chantier entre perte de compétence et baisse des crédits ? Que devient la trop petite équipe de pilotage et de coordination de notre administration centrale ? Après un battage médiatique aussi conséquent du gouvernement sur le Fonds vert, ne pensez-vous pas décourager les agent.es qui œuvrent au quotidien auprès des partenaires, collectivités, associations... pour développer des actions finançables sur le Fonds vert ?

Les annulations de crédits relatives aux programmes portés par le pôle ministériel, en particulier le programme 217, ne mentionnent pas de titre 2. Cela signifie que les dépenses de personnels et les emplois dans les services ne sont pas touchés ; confirmez vous que le schéma d'emploi est intact ? Où vont se faire les économies ? sur les conditions de travail ? les déplacements ? La rénovation de la tour Séquoia ?

Quelles conséquences pour les emplois des opérateurs fonctionnant sur dotation de l'Etat ? Par exemple sur le programme 113 « Paysage, eau et biodiversité », pouvez-vous nous garantir que les près de 57 millions d'euros annulés en engagement ne vont pas entraîner, paradoxalement, une contrainte limitative sur le schéma d'emploi des établissements publics ?

Lors de notre audience avec le ministre Béchu, nous avons attiré son attention sur les difficultés budgétaires des parcs nationaux dont la masse salariale représente plus de 80 % de leur budget. Les dernières évolutions se sont faites à budget constant, avec plusieurs conséquences :

- Les fonds propres des parcs ne leur permettent plus d'effectuer des demandes de subventions qui sont soumises à 20 % d'autofinancement ;
- Il n'y a plus de fonds pour l'investissement et l'entretien des parcs ;
- Certains mois, l'incapacité de mise en paye des agents se pose (comme en décembre dernier au PN des Pyrénées) ;
- Des coupes arbitraires dans l'enveloppe du CIA pour pallier au manque de ressources financières.

Nous demandons au ministre en conséquence de doter les parcs nationaux des moyens de fonctionner correctement, dès cette année, au moyen d'une rallonge budgétaire à prévoir en loi de finances rectificative. Quelle réponse allez-vous apporter, alors que les notifications budgétaires qui étaient sur le point d'être adressées aux parcs nationaux seraient pour l'heure gelées ?

Que deviennent les stratégies nationales, de la Biodiversité, des aires protégées ? Stop ou encore ?

Que signifient les 341 millions d'euros d'annulation de crédits sur les infrastructures et services de transport ? Allez-vous rogner un peu plus sur les infrastructures des routes nationales non concédées, déjà très dégradées ? Sur les travaux de sécurisation des routes nationales comme la fameuse « route de la mort » ; la Route Centre-Europe-Atlantique (RCEA) ? Sur les politiques multimodales et le recours aux transports doux ou collectifs ?

Enfin, concernant nos collègues travaillant en DDI, le décret annonce près de 66 millions d'euros d'annulation de crédits sur le programme 354 support budgétaire à l'administration territoriale de l'Etat (ATE), dont 21,2 millions d'euros sur le titre 2 (dépenses de personnels). Quelles conséquences sur les SGCD, lesquels ont besoin d'attractivité et de postes supplémentaires pour espérer se sortir du marasme dans lequel ils sont plongés depuis leur création ?

L'ampleur des annulations de crédits remet suffisamment en cause la loi de finance initiale pour qu'une discussion en CSA ministériel s'impose, par-delà les échanges liminaires de ce jour et les interrogations nombreuses auxquelles nous n'attendons pas nécessairement de réponse immédiate !

La FSU vous demande en conséquence l'ajout d'un point budgétaire au CSA ministériel prévu le 14 mars prochain, en présence du ou des ministres.

Pour terminer, la FSU appelle l'ensemble des personnels du pôle ministériel à se mobiliser fortement le 8 mars en participant aux manifestations et à la grève féministe, pour exiger du ministre un nouveau protocole égalité Femmes / Hommes ambitieux avec des actions concrètes au quotidien des agent.es

Nous vous remercions de votre attention.